

Ajournement de la décision du comité de Constitution sur l'abolition du serment de catholicité pour les chevalier de l'ordre de Saint Louis, lors de la séance du 17 septembre 1791

Citer ce document / Cite this document :

Ajournement de la décision du comité de Constitution sur l'abolition du serment de catholicité pour les chevalier de l'ordre de Saint Louis, lors de la séance du 17 septembre 1791. In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XXX - Du 28 août au 17 septembre 1791. Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1888. p. 716;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1888_num_30_1_12546_t1_0716_0000_7

Fichier pdf généré le 05/05/2020

ment : il demande le renvoi de cet objet au comité, pour en rendre compte.
(Le renvoi est prononcé.)

Le même membre a observé qu'il est dit, par les mêmes articles, que tout débiteur de rentes dues à des mineurs, à des femmes mariées, pourra consigner, pour ne pas être garant du remploi. Il représente que cet article ne lui paraît pas assez clair, et qu'il faudrait ajouter l'indication des officiers publics entre les mains desquels se fera la consignation, quels seront les droits qui seront perçus par ces officiers, et à la charge de qui seront les frais : il demande également le renvoi.

Un membre répond que cet objet est parfaitement rempli ; qu'il y a des préposés pour recevoir les consignations.

(Il n'est pas donné suite à la motion.)

M. d'Estagniol. Il y a quelque temps, j'ai fait une motion tendant à l'abolition du serment de catholicité auquel sont encore assujettis les chevaliers de l'ordre de Saint-Louis, cette proposition fut ajournée. Je demande que le comité de Constitution nous fasse incessamment un rapport sur cet objet.

M. Lanjuinais. Je fais la motion que cette question soit tranchée à l'instant et qu'il soit décrété qu'on n'exigera plus le serment catholique pour la décoration militaire.

M. Camus. Il faut, à mon sens, rédiger autrement la motion de M. Lanjuinais et dire que désormais on n'exigera, pour la décoration militaire, d'autre serment que le serment civique.

M. Gaultier-Biauzat. Vous pouvez donner la décoration militaire à des militaires qui ne sont pas citoyens français.

(L'Assemblée décrète que le comité de Constitution donnera son avis demain matin sur cet objet.)

Un membre fait lecture d'une lettre du ministre de la marine, dans laquelle il demande que l'Assemblée veuille se faire rendre compte des lettres de ses prédécesseurs et de celles qu'il a écrites lui-même relativement aux dépenses de la marine : cette lettre est accompagnée de l'état des dépenses ordinaires et extraordinaires, et de la demande de nouvelles fournitures.

(L'Assemblée ordonne le renvoi de ces pièces au comité de la marine.)

M. de Montesquieu, au nom du comité central de liquidation, propose un projet de décret portant liquidation de diverses parties de la dette de l'Etat.

Ce projet de décret est ainsi conçu :

« L'Assemblée nationale, ouï le rapport de son comité central de liquidation, qui lui a rendu compte des vérifications et rapports faits par le commissaire du roi, directeur général de la liquidation, décrète, qu'en conformité de ses précédents décrets sur la liquidation de la dette publique, et sur les fonds destinés à l'acquit de ladite dette, il sera payé aux parties ci-après nommées, et pour les causes qui seront pareillement expliquées, les sommes suivantes, savoir :

1° Arrière du département de la maison du roi.
(Gouvernement des Tuileries.)

Employés et fournisseurs, et différentes personnes anciennement attachées au château de Bellevue.

Ribert, boisselier.....	1,468	l.	16	s.	»	d.
Louis Carpentier, marchand de papier.....	4,914		4		»	
Duvivier, ferblantier..	13,181		1		»	
Catelain, ancien allumeur.....	210		»		»	
Pellier, ancien balayeur	270		»		»	
Les représentants Pierre Favière, vannier.....	217		»		»	
Panchaud, ancien suisse.....	1,050		»		»	
Goupil, apothicaire...	3,605		»		»	
Blaise des Goffes, marchand de vin.....	15,951		18		»	
Joseph Favier, chirurgien.....	300		»		»	
Elisabeth-Françoise Dufouart, veuve du sieur Lassaigue, au nom et comme tutrice de son fils mineur.....	1,200		»		»	
Latomballe, ancien secrétaire.....	1,400		»		»	
Adatte, suisse.....	150		»		»	
La veuve de Gosselin, inspecteur.....	11,692		»		»	
Laurent Auvray, ancien couvreur.....	400		»		»	
Louise Doisy, marchande chapelière.....	2,094		4		»	
Petit, marchand épicier	6,792		9		»	
La veuve Lebotre.....	525		»		»	
Thomas Fouilloux, tailleur.....	13,224		»		»	
Marguerite l'Epine, veuve Leresche, suisse..	1,140		»		»	
Fivel, balayeur des cours.....	114		»		»	
La veuve Schwetère, suisse.....	950		»		»	
Iladancourt, chandelier	4,935		»		»	
Veuve Henry, balayeuse	504		»		»	
Jacquemin, médecin..	1,200		»		»	
Rozetti, fumiste.....	386		»		»	
Bérut, portier.....	700		»		»	
Duparc, inspecteur...	3,777		10		»	
Marie Sourdeau, concierge.....	10,823		8		6	
Chalderbrand, suisse..	150		»		»	
Jourdain.....	1,400		»		»	
Avé, garçon du château.....	1,400		»		»	
Hubert, garçon du château.....	200		»		»	
Brotest, dit Victor, suisse.....	1,260		»		»	
Gibourt, chef des balayeurs.....	1,412		10		»	
Benoist, chef des allumeurs.....	1,050		»		»	
Josse, balayeur des escaliers.....	966		»		»	
Ravizel, frotteur.....	816		»		»	
Vobecourt, frotteur...	828		10		»	
Coville, frotteur.....	798		»		»	
Pepin, frotteur.....	114		»		»	